



REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BIWER

Séance publique du 1^{er} décembre 2025

Date d'annonce publique et de convocation : 25 novembre 2025

Présents: M. Marc LENTZ, bourgmestre, Mmes Sylvie STEINMETZ et Martine BIRKEL, échevines
M. Ady GOEBEL, Mme Léa MAI, M. Nico LEMMER, M. Laurent KASEL,
Mme Josée ETRINGER-SEIL, conseillers
M. Pierre BAYONNOVE, secrétaire communal

Absente et excusée: Mme Joëlle WEIS, conseillère

Ne participe pas à cette délibération : Mme Sylvie STEINMETZ, échevine

No.: 07/2025-8

Approbation d'un acte de vente d'une parcelle conclu entre la Commune de Biber et les époux FREICHEL-SCHOELLEN

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu l'acte de vente n° 383/2025 dressé en date du 29 octobre 2025 par-devant Maître Marie-Claude FRANK, notaire de résidence à Grevenmacher, entre l'Administration communale de Biber, partie acquéreuse, d'une part et Monsieur Pierre Guillaume FREICHEL et son épouse Madame Eliane SCHOELLEN de Biber, parties venderesses, d'autre part, portant sur la vente d'une parcelle inscrite au cadastre comme suit : Commune de Biber, section C de Biber, numéro 352/6834, lieu-dit « Neie Wee », place voirie, d'une surface de 2,93 ares ;

Considérant que la vente s'inscrit dans un but d'utilité publique, à savoir le réaménagement de la rue « Neie Wee » à Biber ;

Considérant qu'en raison de son intérêt direct dans le présent dossier, l'échevine Sylvie STEINMETZ, ne participe pas à la présente délibération, conformément à l'article 20 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Entendu les explications du bourgmestre ;

Après délibération

DECIDE UNANIMEMENT

d'approuver l'acte de vente n° 383/2025 dressé en date du 29 octobre 2025 par-devant Maître Marie-Claude FRANK, notaire de résidence à Grevenmacher, entre l'Administration communale de Biber, partie acquéreuse, d'une part et Monsieur Pierre Guillaume FREICHEL et son épouse Madame Eliane SCHOELLEN de Biber, parties venderesses, d'autre part, portant sur la vente d'une parcelle inscrite au cadastre comme suit : Commune de Biber, section C de Biber, numéro 352/6834, lieu-dit « Neie Wee », place voirie, d'une surface de 2,93 ares.

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.

Pour expédition conforme,
Biwer, le 8 décembre 2025

Marc LENTZ
Bourgmestre



Pierre BAYONNOVE
Secrétaire communal

